



**Convocation à l'Assemblée Générale annuelle de la FIAP**  
**Spokane – U.S.A., 24 septembre 2019**

Conformément aux nouveaux statuts de la FIAP approuvés en 2014 (articles 5.6, 5.10, 5.11), l'assemblée générale annuelle de la FIAP pour **2019** aura lieu à **Spokane, U.S.A., le 24 septembre, à partir de 09:00.**

Comme prévu par les statuts et les lois du Grand-Duché du Luxembourg, pays dans lequel le siège social de la FIAP est établi, l'objectif de l'Assemblée Générale est l'approbation des comptes de la FIAP, ainsi que l'approbation de l'activité du Comité directeur et des activités des différents services FIAP.

Les membres opérationnels doivent confirmer leur présence et envoyer leur carte de vote **par email** au Secrétariat Général **au plus tard le 10 août 2019**. Les membres opérationnels qui ne peuvent pas être présents peuvent donner mandat de vote à un autre membre opérationnel, dans les conditions prévues par l'article 5.3 des statuts de la FIAP

**Ordre du jour**

**SESSION UNIQUE – MARDI 24 SEPTEMBRE , 2019**

1. Ouverture officielle de l'assemblée générale
2. Début de la session administrative
3. Appel des délégués
4. Election des scrutateurs
5. Approbation du procès-verbal de la précédente assemblée
6. Rapport du Président
7. Rapport du Secrétaire Général
8. Affiliation - Radiation des Membres Opérationnels
9. Rapport du Trésorier pour la période financière **2018 + 2019**
10. Rapport des auditeurs
11. Projet de budget pour la période **2020**
12. Approbation des comptes
13. Rapport sur les différentes activités du Comité directeur
14. Rapport sur les différentes activités développées par les directeurs des Services FIAP
15. Approbation de la gestion du Comité Directeur et des rapports d'activités des Directeurs des Services par l'Assemblée Générale
16. Fixation des cotisations pour **2020**
17. Nomination de deux commissaires aux comptes
18. Questions des Membres Opérationnels
19. Fin de la session de l'AG annuelle **2019**